

REGLEMENT COMPLET DU JEU

« le commerce ça roule à Carvin »

ARTICLE 1 :

L'Association des Commerçants et Travailleurs Indépendants de la Ville « ACTIV » de CARVIN dont le siège est 16 rue Edouard Plachez à CARVIN (62220), organise en partenariat avec la Ville de CARVIN, du samedi douze juin deux mille vingt et un au samedi vingt six juin deux mille vingt et un (12/06/2021 au 26/06/2021), une animation commerciale intitulée « le commerce ça roule à Carvin ».

A cette occasion elle organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat avec tirage au sort.

ARTICLE 2 :

Ce jeu est interdit aux moins de dix huit ans.

Ce jeu avec tirage au sort est ouvert à toute personne physique (1 bulletin par famille, même nom, même adresse), à l'exclusion des membres de l'Association organisatrice, les commerçants et artisans participant à l'animation et les membres directs de leur famille et des huissiers et salariés de la SELARL Acte & Ose huissiers.

ARTICLE 3 :

Pour participer, il suffit :

- de compléter le bulletin de participation dédié à cet effet en indiquant lisiblement vos nom, prénom, date de naissance, adresse complète et numéro de téléphone, adresse E.mail.
- de déposer le bulletin de participation complété dans l'urne chez les commerçants et artisans participant à l'animation à partir du samedi 12 Juin 2021 pendant les heures d'ouverture.
- Tout bulletin de participation surchargé, raturé, illisible et incomplet sera écarté lors du tirage au sort.
- La date limite de dépôt dans les urnes est fixée au samedi 26 Juin 2021 à l'heure de fermeture des commerçants/artisans participants.

ARTICLE 4 :

- Un premier tirage au sort aura lieu : un bulletin sera tiré dans chaque urne des commerçants et artisans participants.
- Le tirage au sort désignant le gagnant de la voiture se fera parmi les bulletins tirés lors du premier tirage au sort.

La dotation du tirage au sort final est constituée de :

- Une voiture de marque Citroën, C1, 5 portes VT 72 S&S BVM Live, couleur Blanc Lipizan, d'une valeur de 9 992,16 € TTC, frais de certificat d'immatriculation définitif et carte grise non compris.

Le lot offert ne peut donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou son échange pour quelque cause que ce soit.

Artisans Commerçants Travailleurs Indépendants de la Ville

PERMANENCES - 16 RUE EDOUARD PLACHEZ - CARVIN

☎ 03 21 77 92 41

✉ association-activ@orange.fr

🌐 www.acheteracarvin.com

📌 J'achète à Carvin

ARTICLE 5 :

Les tirages au sort parmi tous les bulletins ramassés chez les commerçants et artisans participants auront lieu au siège de l'association, 16 rue Edouard Plachez à Carvin, le Jeudi 1^{er} Juillet 2021 par Maître DUBOIS, Huissier de Justice à CARVIN (62220).

ARTICLE 6 :

Le gagnant sera averti par téléphone et par courrier dans les 24 heures suivant le tirage au sort, à l'adresse figurant sur le bulletin de participation.

A l'issue du tirage au sort, le nom du gagnant paraîtra dans la presse et sera affiché chez chacun des commerçants/artisans participants.

Le gagnant autorise la publication de ses nom, prénom, ville et code postal.

Le gagnant a une semaine à compter du tirage au sort pour retirer son lot, en contactant l'association au 03 21 77 92 41 ou au 06 33 02 87 21. S'il ne se manifeste pas au-delà de ce délai, l'association redevient propriétaire du véhicule et procède à un nouveau tirage au sort.

ARTICLE 7 :

Le simple fait de participer au tirage au sort implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toutes difficultés pratiques d'application ou d'interprétation de celui-ci seront tranchées souverainement par l'association organisatrice.

ARTICLE 8 :

L'association organisatrice ne pourra être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, l'opération devait être en totalité ou en partie annulée, reportée ou modifiée.

ARTICLE 9 :

Le présent règlement est déposé chez Acte & Ose, Huissier à CARVIN (62220), 184 rue du vieux château. Il est également visible sur le site internet de l'étude : <http://www.acteose.com>

Le règlement est disponible au bureau d'ACTIV, 16 rue Edouard Plachez à CARVIN (62220) et chez tous les Commerçants et Artisans participant à l'animation. Le règlement est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à : Association ACTIV, « le commerce ça roule à Carvin », 16 rue Edouard Plachez CARVIN (62220).

ARTICLE 10 :

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification concernant les informations indiquées sur le bulletin de participation.